



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC

Montréal, 12 mars 2013

Conseil du patrimoine culturel du Québec  
225, Grande-Allée Est, bloc A. r.-c.  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

### **Objet : Site patrimonial de Sillery**

A titre d'organisation nationale vouée à la connaissance et l'appréciation de l'histoire et la sauvegarde du patrimoine, la Fédération Histoire Québec (FHQ) s'intéresse à l'avenir du site patrimonial de Sillery, ancien « arrondissement historique » classé par le gouvernement du Québec en 1964 dans un acte visionnaire. Elle désire par la présente apporter son appui à la Société d'histoire de Sillery et aux autres groupes qui en défendent la protection et la mise en valeur harmonieuse.

La Fédération Histoire Québec, fondée en 1965, regroupe aujourd'hui près de 250 sociétés membres à travers le Québec, œuvrant dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de la généalogie, de la muséologie, de l'ethnologie et autres domaines connexes à l'histoire. C'est le plus important regroupement d'organismes du genre au Québec, dont on estime qu'il réunit un ensemble de quelque 40 000 membres individuels. Depuis 1999, le Comité du patrimoine de la FHQ a adopté une démarche visant à mieux identifier, à protéger et à faire connaître le patrimoine local, régional et national québécois qui est significatif et s'avère essentiel à la compréhension de notre évolution collective.

La Ville de Québec a la chance exceptionnelle de posséder encore sur son territoire un espace naturel et patrimonial d'une valeur aussi inestimable que le site patrimonial de Sillery, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, exempt en grande partie jusqu'à maintenant d'un développement banal et congestionnant qu'il importe donc de préserver et d'aménager avec une vision d'ensemble à long terme.

Lord Dufferin dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, a fait la promotion de la sauvegarde des murs d'enceinte du Vieux Québec contre l'intention des commerçants et des responsables municipaux de libérer l'espace que cette muraille historique occupait. Ce dernier a rendu un fier service à sa ville qui a ainsi conservé son identité unique, ce qui lui a valu d'être inscrite un siècle plus tard à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et profiter aujourd'hui d'un apport économique par le tourisme qui se chiffre en millions de dollars annuellement.

.../2

Plus tard, le gouvernement fédéral allait d'ailleurs dans le même sens et soustrayait le parc des champs de bataille à l'appétit des promoteurs immobiliers pour en faire un grand parc paysager. Sachons être reconnaissants de ces gestes visionnaires en étant à leur hauteur dans l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'ensemble pour la conservation du site patrimonial de Sillery, qui assurera à la Ville de Québec et au Québec tout entier, reconnaissance, prospérité et qualité de vie dans le respect des valeurs environnementales et patrimoniales propres à ce site et à notre société contemporaine.

Aliéner ce vaste territoire au profit de projets immobiliers d'intérêt privé sans barrières ni contraintes serait un échec déplorable pour l'avenir de toute la région et pour la mise en œuvre de la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Les générations futures jugeraient sévèrement les responsables de la dilapidation, de la banalisation et de la perte d'un site d'une telle valeur. Porteur d'une rare désignation nationale décrétée par l'ensemble du Gouvernement du Québec en 1964, ce site possède en effet une telle importance pour l'avenir culturel, environnemental et financier de la région de Québec qu'il doit faire l'objet d'une réflexion poussée en vue d'un aménagement intégré. Il faut absolument viser un plan d'ensemble profitable à l'intérêt public plutôt qu'un développement à la pièce qui en gaspillerait tout le potentiel.

Les principes et valeurs que nous privilégions pour le développement futur de ce site sont les suivants : un usage varié et de valeur publique des immeubles des communautés existants, par exemple, des usages institutionnel, culturel ou résidentiel d'intérêt communautaire notamment. Nous voyons aussi ici l'occasion de réfléchir à une stratégie de déploiement et de diversification de l'offre touristique actuellement concentrée dans le Vieux Québec par une approche de tourisme culturel et une mise en lien entre l'arrondissement historique du Vieux Québec et le site de Sillery. En termes de protection et de conservation, nous croyons essentiel de préserver définitivement les espaces de grande valeur paysagère, visuelle, patrimoniale ou archéologique contre tout projet immobilier et la conservation d'un corridor continu et d'espaces verts significatifs afin de protéger le caractère du site et sa relation avec le paysage fluvial tout en assurant un accès pour les citoyens et les visiteurs. La mise en valeur de tous les immeubles patrimoniaux et l'utilisation de tous les bâtiments existants sur le site avant d'examiner toute nouvelle construction ainsi que l'établissement de critères rigoureux d'intégration architecturale, de densité et de volume pour toute nouvelle construction, même minimale, nous semblent être les principes fondamentaux d'un véritable plan de conservation.

.../3

Dans le cadre de ce plan, la Fédération souligne l'importance de la mise en valeur de l'histoire du lieu, soit l'occupation amérindienne et française, la construction de villas et l'aménagement de grands jardins par les barons du bois et l'appropriation de ces grands espaces par les communautés religieuses.

La Ville de Québec, qui occupe une position enviable parmi les villes de charme en Amérique du nord, a tout intérêt à bonifier sa position par la conservation et la mise en valeur éclairée de ce site unique offrant une grande diversité biologique et des paysages remarquables, dont une longue falaise qui présente une vue imprenable de la terrasse Champlain et du fleuve Saint-Laurent.

Les administrations gouvernementales qui ont décrété à différentes époques la protection de ces sites remarquables l'ont fait dans une perspective de pérennité. En 2013, il est important que le ministère de la Culture affirme clairement sa position sur les règles qui régissent ces sites du patrimoine et indique à la ville les limites à respecter. La Fédération note que le cas de Sillery constitue le premier exercice du genre et salue la décision de procéder avec la plus grande transparence en adoptant comme le fait le Conseil du patrimoine culturel du Québec un processus qui respecte les meilleures pratiques en la matière. Ce premier exercice doit être réussi à tout point de vue car il créera le précédent pour tous les autres sites déclarés sur le territoire du Québec.

Le président  
Comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec



Clément Locat

Le président  
Fédération Histoire Québec



Richard Bégin

c.c. : Société d'histoire de Sillery